

Bulletin N°4 du 4 mai 2022

Résumé de la semaine

Le temps sec perdure. De ce fait, l'irrigation est inévitable pour maintenir le potentiel des parcelles mais en mettant tout en œuvre pour préserver la ressource en eau :

- Adaptez la taille de la buse sur vos canons (22 mm) pour réduire la cinétique de l'apport sur les blés et les sols ! De même pensez à vérifier la pression au canon (recommandation moyenne = 5 bars) pour garantir la bonne répartition de l'eau entre positions !
- Evitez d'arroser quand il y a trop de vent (≥ 30 km/h).
- Auto-limitation dans la mesure du possible.

1 bassin serait en **alerte** (arrêté préfectoral non paru à la rédaction du bulletin) :

- **Argance.**

😊 **Merci de bien transmettre vos relevés de compteur tous les jeudis sur irrig'eau en cliquant [ICI](#) ou par mail à irrigation-72@pl.chambagri.fr**

1 bassin serait en **vigilance** :

Tusson + Veuve + Anille.

Point météo






Météo de la semaine passée

Période 27/04 au 03/05	Pluies mm	ETP mm	Sommes températures base 0°C
Coulans sur Gée	0	26	88
Le Lude	0	26	95
St Rémy du Val	0	26	87
Volnay	0	23	86

Source : Weather Measures.

Le temps a été sec. La demande climatique a été de 3.6 mm/j en moyenne. Les températures ont été douces.

Prévisions météo à 5 jours

	Jeudi 05/05	Vendredi 06/05	Samedi 07/05	Dimanche 08/05	Lundi 09/05
Temps					
T° min /max (°C)	7/18	7/19	9/19	12/20	8/18
Pluie (mm)	0.0	0.4	3.7	0.0	0.0
ETP (mm)	3.5	4.1	2.6	3.8	3.9
Vent (km/h)	5-30	5-30	5-30	10-35	10-30

Sources : Météociel/Weather Measures - Commune Le Mans

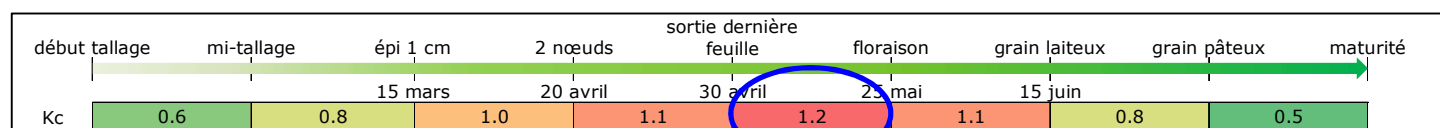
Les températures seront stationnaires. Le temps alternera entre nuages et éclaircies avec une petite ondée possible samedi. La demande climatique sera en moyenne de 3.6 mm/j. Le vent sera faible à modéré.

Périodes de sensibilité des cultures au stress hydrique

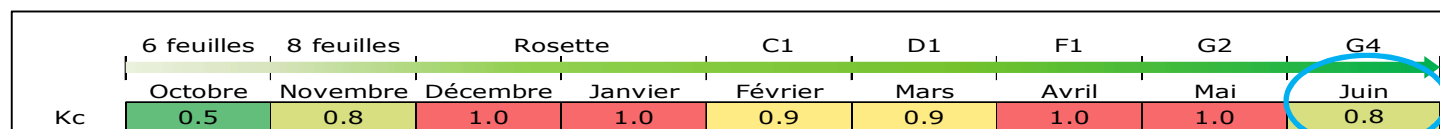
	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre
BLE T.		2 nœuds → épiaison + 15-25 j				
COLZA		début floraison → remplissage des grains				
POIS P.		8 F → stade limite avortement				
MAIS			10 F → 50% humidité du grain			
TOURNESOL			début floraison → fin floraison + 10 j			

Coefficients culturaux (Kc) selon les stades

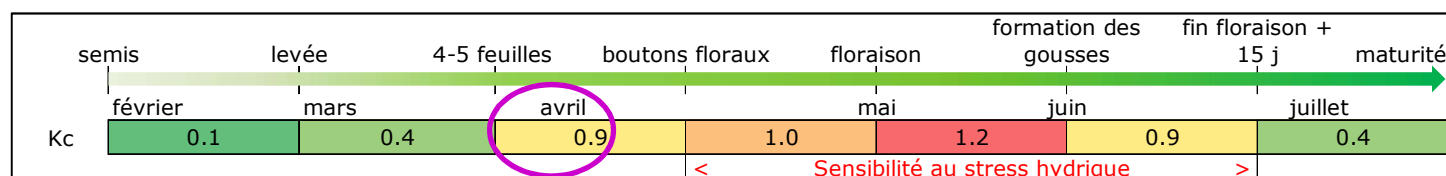
BLE T.



COLZA



Pois P.



En multipliant le coefficient cultural (Kc) par l'ETP, on obtient l'évapotranspiration maximale (ETM) de la culture.

Conseils sur la conduite de l'irrigation

Blé tendre d'hiver

Les blés sont entre dernière feuille étalée et épisaison.

- Après les pluies de début avril, un temps sec s'est installé. L'irrigation est donc indispensable pour maintenir les bons potentiels des parcelles. Pour éviter un stress hydrique à floraison, un tour d'eau est conseillé avant épisaison. Par contre, l'irrigation est déconseillée dans les 8 jours suivants la floraison car cela peut accentuer le risque fusariose. Pensez à bien noter la date d'épisaison de vos céréales car ce stade permet de décider de l'arrêt de l'irrigation :
 - épisaison + 15 jours en sols profonds ;
 - épisaison + 20 jours en sols moyens ;
 - épisaison + 25 jours (grains laiteux) en sols superficiels.

Colza

Les colzas sont au stade G4 (10 premières siliques bosselées).

- Dans l'état actuel des choses (temps sec depuis le 9 avril et annoncé encore pour une dizaine de jours), l'irrigation (25-30 mm) aurait un intérêt pour favoriser le nombre de graines/m² et le PMG.

Pois P.

Les pois de printemps sont entre 7 et 10 feuilles.

- Démarrage de l'irrigation : 8/10 feuilles en sols superficiels, pas avant début floraison en sols profonds.
- Arrêt : stade limite d'avortement (diamètre des grains supérieurs à 6 mm).

Maïs


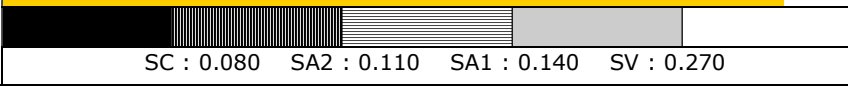
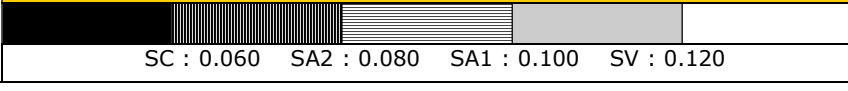
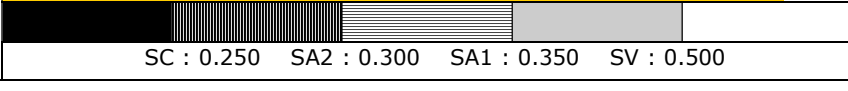


Les stades vont de semis en cours à 6 feuilles. **L'irrigation n'est pas d'actualité.**

Tournesol

Les tournesols vont du stade germination à 2 paires de feuilles. **L'irrigation n'est pas d'actualité.**

Situation des ressources en eau / Restrictions d'irrigation

Dès que vous êtes en limitation comme l'Argance, vous devez transmettre tous les jeudis vos relevés de compteur à la Chambre d'agriculture sur irrig'eau en cliquant [ICI](#) ou par mail à irrigation-72@pl.chambagri.fr


Argance		
La Chapelle d'Aligné	Débit de la semaine : 0.074 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil d'alerte.
		Restrictions : -20% sur le volume hebdomadaire autorisé (1). Renvoyez vos relevés de compteur.
	SC : 0.015 SA2 : 0.040 SA1 : 0.080 SV : 0.110	
Aune		
Pontvallain	Débit de la semaine : 0.344 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.080 SA2 : 0.110 SA1 : 0.140 SV : 0.270	
Bienne		
Thoiré sous Contensor	Débit de la semaine : 0.514 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.060 SA2 : 0.080 SA1 : 0.100 SV : 0.120	
Braye		
Valennes	Débit de la semaine : 0.598 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.250 SA2 : 0.300 SA1 : 0.350 SV : 0.500	
Deux Fonds + Voutonne		
Avoise	Débit de la semaine : 0.300 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.050 SA2 : 0.070 SA1 : 0.100 SV : 0.130	
Gée		
Fercé sur Sarthe	Débit de la semaine : 0.260 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.080 SA2 : 0.120 SA1 : 0.150 SV : 0.200	


(1) : y compris maïs semences sous contrat, cultures légumières sous contrat (hors celles de plein champ implantées après une grande culture), arboriculture et maraîchage.


Sources : Préfecture et DDT de la Sarthe
SV : Seuil de vigilance – **SA1** : Seuil d'alerte – **SA2** : Seuil d'alerte renforcée – **SC** : Seuil de crise


Dès que vous êtes en limitation comme l'Argance, vous devez transmettre tous les jeudis vos relevés de compteur à la Chambre d'agriculture


sur [irrig'eau](#) en cliquant [ICI](#) ou par mail à irrigation-72@pl.chambagri.fr


Huisne		
Montfort le Gesnois	Débit de la semaine : 7.110 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 3.600 SA2 : 3.900 SA1 : 4.100 SV : 4.800	


Loir		
Durtal	Débit de la semaine : 13.700 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 4.000 SA2 : 4.500 SA1 : 5.500 SV : 8.000	

Merdereau + Orthe + Vaudelle		
St Paul le Gaultier	Débit de la semaine : 0.498 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.110 SA2 : 0.130 SA1 : 0.160 SV : 0.190	

Narais + Dué		
St Mars la Brière	Débit de la semaine : 0.531 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.230 SA2 : 0.260 SA1 : 0.320 SV : 0.360	

Orne Saosnoise		
Montbizot	Débit de la semaine : 1.213 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.240 SA2 : 0.300 SA1 : 0.350 SV : 0.430	


Sarthe Amont		
Neuville sur Sarthe ou Souillé	Débit de la semaine : 8.003 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 1.500 SA2 : 1.800 SA1 : 2.200 SV : 2.700	

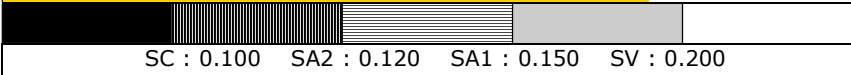
Sarthe Aval		
Beffes	Débit de la semaine : 22.983 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 5.000 SA2 : 5.500 SA1 : 7.000 SV : 9.000	

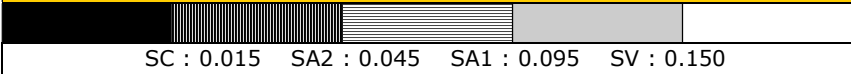
Sources : Préfecture et DDT de la Sarthe
SV : Seuil de vigilance – **SA1** : Seuil d'alerte – **SA2** : Seuil d'alerte renforcée – **SC** : Seuil de crise

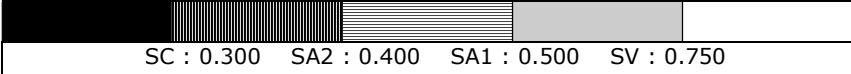
Dès que vous êtes en limitation comme l'Argance, vous devez transmettre tous les jeudis vos relevés de compteur à la Chambre d'agriculture

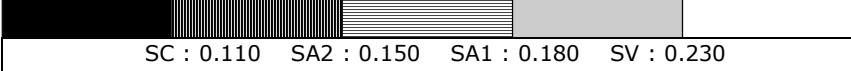
sur irrig'eau en cliquant [ICI](#) ou par mail à irrigation-72@pl.chambagri.fr

Sarthe Médiane = Orne Champenoise + Fessard + Rhonne + Roule Crottes + Vezeanne		
Voivres lès Le Mans	Débit de la semaine : 0.155 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.050 SA2 : 0.070 SA1 : 0.100 SV : 0.130	

Tusson + Anille + Veuve		
La Chapelle Gaugain	Débit de la semaine : 0.186 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil de vigilance.
		Restrictions : auto-limitation des prélèvements.
	SC : 0.100 SA2 : 0.120 SA1 : 0.150 SV : 0.200	

Vaige + Erve + Taude		
Bouessay	Débit de la semaine : 0.256 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.015 SA2 : 0.045 SA1 : 0.095 SV : 0.150	

Vègre		
Asnières sur Vègre	Débit de la semaine : 1.228 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.300 SA2 : 0.400 SA1 : 0.500 SV : 0.750	

Vive Parence		
Yvré l'Evêque	Débit de la semaine : 0.325 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.110 SA2 : 0.150 SA1 : 0.180 SV : 0.230	

Sources : Préfecture et DDT de la Sarthe

SV : Seuil de vigilance – SA1 : Seuil d'alerte - SA2 : Seuil d'alerte renforcée – SC : Seuil de crise

Chambre d'agriculture des Pays de la Loire
Site du Mans

15 rue Jean Grémillon 72000 LE MANS
Tél. 02.43.29.24.24

Rédaction : Laëtitia TEMEN

Comité de relecture : Marion MOINEAU,
Emmanuel MONGE, Laëtitia TEMEN.

Reproduction interdite

Avec le soutien financier de :



Retrouvez Inf'Eau sur <https://bit.ly/InfEau>